

Au Conseil Communal de Nyon, ce lundi 25 juin 2018

POSTULAT

Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux

Préambule

La majorité de la commission chargée d'étudier le préavis municipal 87/2018 a estimé que le projet d'autonomisation des SI, tel que présenté, n'était pas recevable, selon une série d'arguments développés dans le rapport.

Pourtant les conseillers soussignés, bien qu'opposés à ce projet, partagent les préoccupations de la Municipalité quant à la pérennité des Services Industriels, la stratégie et les objectifs qui devraient leur être assignés ainsi que pour les diminutions annoncées des revenus qu'ils génèrent pour le budget communal.

Les signataires de ce texte estiment que le projet d'autonomisation s'est trop focalisé sur les outils à mettre en place pour la gouvernance des Services Industriels : la création d'une holding et de Sociétés Anonymes ne sauraient constituer un but en soi.

Ce postulat demande à la Municipalité de définir avant toute chose une stratégie et des objectifs qui devraient être assignés au Services Industriels puis de proposer des modifications de gouvernance les plus à même de servir ces buts.

Contexte politique

Le peuple suisse a accepté le 21 mai 2017 la loi révisée sur l'énergie. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. De plus la construction de nouvelles centrales nucléaires est désormais interdite et les cinq centrales nucléaires existantes devront être mises hors service au terme de leur durée d'exploitation.

C'est dans ce cadre que doivent désormais évoluer les stratégies énergétiques cantonales et communales :

- Mesures incitatives visant une utilisation rationnelle de l'énergie et une réduction de sa consommation
- Promotion des énergies renouvelables

De distributeur à régulateur

Le rôle des Services Industriels est en profonde mutation. Alors qu'il y a peu, ils fournissaient les différents fluides au citoyen/consommateur dans une situation de monopole qui permettait de dégager des bénéfices confortables mis à disposition du budget communal, différents éléments sont aujourd'hui remis en cause :

Pour l'électricité:

- Perte du monopole de la distribution de l'électricité : si désormais les gros consommateurs peuvent choisir leur fournisseur, demain, cette liberté sera étendue à l'ensemble des consommateurs.
- Création de Communautés d'énergie : les nouvelles dispositions légales favorisent non seulement l'autoconsommation de l'électricité produite sur place mais aussi le regroupement de ces producteurs/consommateurs par quartier
- Les anciens « clients » deviennent donc non seulement des producteurs d'électricité pour leur propre usage mais aussi des revendeurs des surplus aux Services Industriels.

Pour le gaz :

- Perte annoncée du monopole de la distribution de gaz. Contrairement au marché de l'électricité qui voit une concurrence dévastatrice entre les différents producteurs, la production de gaz est en situation de quasi monopole. De l'avis de certains experts, la libéralisation du marché du gaz n'aura donc pas les mêmes effets de concurrence que celle de l'électricité, les distributeurs se fournissant auprès d'un nombre très restreint de producteurs.

Pour l'eau :

- La législation ne permet pas une mise en concurrence des fournisseurs d'eau. Par ailleurs, s'agissant de comptes fermés, le prix de l'eau reflète assez exactement les coûts de production et d'acheminement.

Pour la fibre :

- La Ville de Nyon a la chance de posséder un réseau de fibres à même de développer une ville intelligente (smartcity) avec des réseaux couplant l'information et la distribution de fluides et/ou d'énergies. À l'instar de compteurs intelligents, équipant bientôt l'ensemble des consommateurs, et capables de suivre et de communiquer en détail et en temps réel la consommation électrique d'un abonné, les réseaux permettront de contrôler les flux, de faire circuler toutes sortes d'informations susceptibles de générer des économies d'énergie, d'améliorer la fluidité et la sécurité du trafic, ou encore de gérer un éclairage public intelligent.

Stratégie et objectifs

La période actuelle voit de nombreux bouleversements dans le domaine non seulement de la distribution des fluides mais aussi dans la nécessité d'épargner les ressources, dans la production d'énergies renouvelables ou encore dans le développement de réseaux dits intelligents. La Municipalité doit définir une politique claire et ambitieuse pour apporter les meilleures réponses possibles à ces mutations qui sont autant d'opportunités.

Cette stratégie ne peut et ne doit s'inscrire que dans la logique de la Stratégie Energétique 2050. Il s'agit pourtant de la décliner à l'échelle locale en déterminant pour les trois volets : réduction de la consommation, amélioration de la consommation énergétique et promotion des énergies renouvelables, les mesures concrètes qui seront prises.

Il s'agira également pour la Municipalité de définir les objectifs autant économiques qu'environnementaux qu'elle souhaite fixer, et au besoin faire les arbitrages politiques entre des objectifs qui peuvent être antagonistes.

Ces objectifs ne correspondent pas à la liste de différentes nouvelles activités que pourraient entreprendre les Services Industriels en vue d'assurer la pérennité des revenus. Là aussi, les futures nouvelles et éventuelles activités des Services Industriels devraient découler d'une volonté politique clairement affirmée.

Adaptation de la gouvernance

L'adaptation de la gouvernance devrait résulter des décisions politiques décrites ci-dessus. On peut par exemple imaginer répondre au besoin de rapidité de décision en attribuant aux Services Industriels un crédit cadre en début de législature.

De même, la Municipalité pourrait proposer de modifier l'autorisation que le Conseil vote en début de législature pour procéder à des acquisitions de participation dans des sociétés

commerciales (art. 4, al. 1, let 6bis de la Loi sur les communes) en relation avec les activités des Services Industriels au-delà du montant actuel de CHF 100'000.-

Un Conseil de Direction, ouvert à des personnes civiles, pourrait être instauré.

De la même manière il est envisageable, voire souhaitable que les SI multiplient les partenariats avec d'autres entités constituées ou à constituer.

En conclusion

Les signataires demandent à la Municipalité de

- De définir une vision de la ville de demain en matière d'économies d'énergies, de développement de réseaux intelligents (smart city), de production d'énergies renouvelables ou de prises de participation dans des sociétés produisant des énergies renouvelables
- De définir une stratégie et des objectifs clairs pour le rôle que devront jouer les Services Industriels demain dont les compétences actuelles et futures leur permettront d'en être le fer de lance
- D'adapter le business model en conséquence et sur la base d'une véritable étude de marché.
- De proposer au besoin à notre Conseil des modifications de la gouvernance des Services Industriels qui permettent la réalisation de la stratégie et des objectifs définis préalablement.

Nous proposons de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 25 juin 2018

Pierre Wahlen
Sacha Vuadens